

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'ED 566
« Sciences du Sport, de la Motricité et du Mouvement Humain »
22 Février 2019 – 14h00

Présents : MA. Amorim, B. Andrieu, F. Cottin, V. Dru, R. Guéroux, G. Guilhem, E. Hinnekens, J. Jouvrey, F. Lefebvre, C. Leprince, MP. Richoux, F. Sarraill, I. Siegler, T. Tréal.

1. Renouvellement des membres du conseil de l'ED

- Isabelle Siegler explique les différentes raisons pour lesquelles le conseil de l'ED doit être partiellement renouvelé :
 - o Nécessité de remplacer Patrick Trabal. En effet, le Collège Doctoral de l'Université de Nanterre a émis un avis défavorable à la demande du laboratoire ISP (dont fait partie Patrick Trabal) de pouvoir relever de l'ED 566, en plus des ED 396 et ED 141. Il ne peut donc plus faire partie de notre ED, et a fortiori de son conseil.
 - o Un nouveau laboratoire de l'UEVE va intégrer le périmètre de l'ED lors du prochain contrat quinquennal. L'UEVE devenant opérateur de l'ED, il est nécessaire que l'établissement soit représenté au sein du Conseil à partir du 01/01/2020. Cela va donc modifier les équilibres entre établissements au sein du conseil et/ou nécessiter de modifier le nombre de membres dans le conseil.
- L'ordre du jour prévoyait une discussion concernant le remplacement de Patrick Trabal, mais la nécessité de voir revoir plus en profondeur la constitution du conseil est apparue. Un temps de réflexion supplémentaire est donc nécessaire.
- Isabelle Siegler informe le conseil qu'elle a reçu un message du président de l'Université Paris-Nanterre le 21/02/2019. Monsieur Balaudé propose la nomination de Paul Fontayne à la direction-adjointe de l'ED 566.
- Le conseil prend donc acte de cette information alors que la proposition du conseil de l'ED était Vincent Dru (vote du conseil du 11/10/2018).

Isabelle Siegler présente ensuite les éléments qu'il faut prendre en considération pour mener cette réflexion autour de la constitution du conseil et des directions-adjointes.

1- le circuit de nomination des directeurs et directeurs adjoints des EDs (art. 6 de l'arrêté du [25 Mai 2016](#))

2 - les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil qui doivent être adoptées en CA (art. 9 de l'arrêté du [25 Mai 2016](#)) sur avis du CAC. Le CAC de l'UPSaclay avait été particulièrement exigeant sur ces modalités et reste attentif à leur mise en œuvre.

3 - quelques dispositions "en plus", qui permettent de rendre compatibles nos modalités et celles votées dans les CA d'autres établissements avec qui nous sommes co-accrédités.

4 - les dispositions que nous avons prises ensemble dans le cadre de notre convention de co-accréditation pour l'ED 566.

2. Préparation de la visite du comité d'experts de l'HCERES

Isabelle Siegler présente le programme de la visite. Les membres du conseil discutent de la constitution du panel des doctorants.

3. Calendrier du concours de l'ED 566

Les membres du conseil discutent du calendrier du concours de l'ED. Le calendrier sera le suivant :

- DATES DES REUNIONS DE JURY
 - Date limite de dépôt des propositions des sujets de thèse : **30 mars 2019**
 - Date limite de dépôt des dossiers complets de candidature et sélection des candidats par les directeurs de thèse : **14 mai 2019**.
- Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : **23 mai 2019**
- Dates des auditions : **13 et/ou 14 juin 2019**

4. Modifications du règlement intérieur

Lors du dernier conseil, des décisions avaient été prises concernant le nombre et la périodicité des comités de suivi de thèse. Ces décisions doivent être insérées dans le règlement intérieur. Après discussion, il est décidé que la partie du règlement intérieur détaillant la mise en œuvre des comités de suivi de thèse devienne :

« Un comité de suivi individuel composé d'au moins un EC (ou assimilé) extérieur à l'ED et 1 EC interne à l'ED à l'exception du (ou des) directeur de thèse est chargé du suivi du doctorant. L'organisation du comité de thèse est à la charge du doctorant / de la doctorante et de son équipe d'encadrement qui doivent en assurer la logistique.

Ce suivi s'opère sous forme d'entretiens (présentiel ou skype), et d'envois de documents 8 jours au moins avant chaque réunion du comité (ex : synthèse écrite du sujet de thèse, résultats obtenus, avancement des travaux de recherche, calendrier prévisionnel, article soumis ou publié, etc). Le comité de suivi se réunit chaque année du doctorat, à partir de la 2^{ème} année de doctorat et avant le mois d'Août. Il doit transmettre un rapport écrit (court). Dans ce rapport, le comité de suivi émet des recommandations sur la suite de la thèse, et un avis sur l'inscription en 3^{ème} année de thèse (ou demande éventuelle de dérogation). Le rapport du comité de suivi (datant de moins de 6 mois) doit obligatoirement être joint au dossier de réinscription à partir de la 3^{ème} année. »

Cependant, le conseil décide d'attendre d'avoir la nouvelle composition du conseil avant de demander à ce que ces modifications du règlement intérieur soient prises en compte et votées par les conseils académiques des universités.

La séance est levée à 16h45

Isabelle Siegler

Emargement Conseil Scientifique ED 456 du 22/02/2019
Composition de Conseil Scientifique

Michel-Ange	AMORIM	Pr Paris Sud
Bernard	ANDRIEU	Pr Paris-Descartes
Jean-Pierre	BARRUE	Personnalité extérieure
Sandra	CHARREIRE-PETIT	Personnalité extérieure
Luc	COLLARD	Pr Paris-Descartes
François	COTTIN	Pr PARIS-SUD
Giovanni	De MARCO	absent Pr Paris-Ouest
Michel	DESBORDES	Absent Pr Paris Sud
Chloé ou Franck	LEPRINCE ou DOLIF-PERROS	1 représentants doctorant Paris Descartes
Vincent	DRU	Pr Paris-Ouest
Florian	LEFEBVRE	représentant doctorant Psud
Thomas	TREAL	représentant doctorant Psud
Gaël	GUILHEM	MCF HDR Paris-Descartes
Elodie	HINNEKENS	représentant doctorant Psud
Jean	JEUVREY	Ingénieur recherche
Christine	LE SCANFF	Absent Pr Paris Sud
Julien	PISCIONE	Personnalité extérieure
Marie-Pierre	RICHOUX	Responsable administrative ED
Nicolas	ROCHE	Pr UVSQ (Saclay)
Isabelle	SIEGLER	Pr Paris Sud
		Pr Paris-Descartes
Ronan	GUERINEAU	représentant doctorant Paris Ouest
Tim	WOODMAN	Personnalité extérieure

Paul FONTAINE Pr Paris Nanterre.

Fanny

Séverin - Brassers

représentante
suppléante
doctorant UVSQ

21/2/19